

# Première Synthèses Informations

## LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2003 : *à nouveau plus d'entrées que de sorties dans un contexte atone*

La rotation de la main-d'œuvre diminue pour le troisième trimestre consécutif dans les établissements d'au moins 10 salariés. Suite à deux trimestres de baisse, les entrées sont en légère progression et deviennent à nouveau plus nombreuses que les départs. Les embauches en contrats à durée déterminée continuent de progresser. L'amélioration de l'emploi est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Toutefois, ces dernières demeurent davantage recrutées sur CDD, en particulier dans les grands établissements. Les démissions sont en baisse dans les trois grands secteurs d'activité. Les licenciements économiques augmentent un peu, alors que les autres licenciements sont en léger recul.

Au deuxième trimestre 2003, la rotation de la main-d'œuvre diminue sous l'effet d'une baisse des sorties dans les établissements d'au moins 10 salariés (graphique 1). Les entrées sont par contre en légère progression et à nouveau plus nombreuses que les départs (tableau 1). En baisse depuis le quatrième trimestre 2002, le taux de rotation atteint 9,6 %. Le ralentissement économique à l'œuvre depuis plus de deux ans se prolonge ainsi jusqu'au deuxième trimestre 2003 [1].

La rotation de la main-d'œuvre diminue dans le tertiaire, en raison d'une baisse des entrées et des sorties, dans les petits comme dans les grands établissements. Elle augmente dans le secteur de la construction pour le deuxième trimestre consécutif et stagne dans celui de l'industrie. Toutes tailles confondues, le secteur tertiaire hors intérim continue à créer des emplois, ainsi que dans une moindre mesure celui de la construction. Les suppressions de postes demeurent importantes

dans l'industrie [2]. Dans les établissements de 10 à 49 salariés, les entrées sont stables et les sorties poursuivent leur recul : le solde positif s'accroît (graphique 2). Dans les établissements de plus de 50 salariés, l'emploi continue de baisser légèrement sous l'effet de la réduction conjointe des embauches et des sorties (graphique 3). L'emploi recule nettement dans les grands établissements de la construction.

Au cours du deuxième trimestre 2003, la part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les embauches continue d'augmenter. Cette part s'accroît dans

l'industrie et le tertiaire, dans les petits comme dans les grands établissements, et dans les grands établissements de la construction.

La part des démissions dans les sorties diminue dans les trois grands secteurs d'activité. La baisse est importante dans le secteur de la construction (- 2,6 points), en particulier dans les grands établissements (- 7,0 points). Dans les petits établissements, les démissions repartent légèrement à la hausse dans le tertiaire et dans le secteur de la construction.

Tableau 1  
Entrées selon la nature du contrat et sorties selon le motif  
dans les établissements de 10 salariés ou plus  
Les entrées et les sorties diminuent dans le tertiaire

Données CVS en pourcentage

Taux pour 100 salariés présents au début du trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2002		2003		2002		2003		2002		2003	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
<b>Taux d'entrée</b> .....	<b>11,6</b>	<b>10,9</b>	<b>10,5</b>	<b>10,5</b>	<b>9,7</b>	<b>9,6</b>	<b>9,2</b>	<b>9,1</b>	<b>10,4</b>	<b>10,1</b>	<b>9,6</b>	<b>9,7</b>
Industrie .....	6,3	5,9	5,9	6,2	4,3	4,3	4,1	4,1	4,8	4,7	4,5	4,6
Construction .....	6,3	5,8	5,9	6,0	4,3	4,3	4,5	4,0	5,5	5,2	5,3	5,3
Tertiaire .....	13,7	13,0	12,5	12,3	13,4	13,1	12,6	12,4	13,5	13,1	12,6	12,4
<b>Part des contrats à durée déterminée dans les entrées</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>57,3</b>	<b>57,2</b>	<b>57,2</b>	<b>60,7</b>	<b>67,0</b>	<b>68,0</b>	<b>68,5</b>	<b>69,6</b>	<b>63,0</b>	<b>63,6</b>	<b>64,3</b>	<b>66,0</b>
Industrie .....	58,0	56,7	54,7	55,9	62,1	59,8	59,7	64,1	61,0	58,9	58,2	61,3
Construction .....	50,4	49,3	50,4	51,1	34,9	33,1	31,7	34,7	45,3	44,1	44,1	45,6
Tertiaire .....	57,3	57,1	57,9	61,3	68,7	70,2	70,9	71,2	64,0	64,9	66,1	67,3
<b>Part des contrats à durée indéterminée dans les entrées</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>32,9</b>	<b>32,7</b>	<b>31,7</b>	<b>30,0</b>	<b>24,1</b>	<b>23,1</b>	<b>23,2</b>	<b>21,5</b>	<b>27,5</b>	<b>27,1</b>	<b>26,4</b>	<b>24,9</b>
Industrie .....	34,3	35,3	36,7	34,5	27,4	27,7	26,8	25,6	29,5	29,8	29,9	28,5
Construction .....	45,1	42,8	37,8	40,2	53,2	55,3	55,4	53,0	47,7	47,1	43,9	44,0
Tertiaire .....	32,3	32,2	30,8	29,2	22,7	21,7	21,7	20,5	26,6	26,0	25,3	23,7
<b>Taux de sortie</b> .....	<b>11,0</b>	<b>10,6</b>	<b>10,4</b>	<b>10,1</b>	<b>9,6</b>	<b>9,5</b>	<b>9,5</b>	<b>9,2</b>	<b>10,1</b>	<b>9,9</b>	<b>9,8</b>	<b>9,5</b>
Industrie .....	6,2	6,4	6,4	6,3	4,6	4,7	4,7	4,5	5,0	5,1	5,1	4,9
Construction .....	5,8	5,4	5,6	5,5	4,3	4,4	4,5	5,1	5,2	5,0	5,2	5,3
Tertiaire .....	12,9	12,5	12,2	11,8	12,9	12,8	12,7	12,2	12,9	12,7	12,5	12,1
<b>Part des fins de contrat à durée déterminée dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>44,8</b>	<b>45,5</b>	<b>46,1</b>	<b>46,3</b>	<b>55,5</b>	<b>57,0</b>	<b>58,3</b>	<b>58,1</b>	<b>51,2</b>	<b>52,6</b>	<b>53,7</b>	<b>53,7</b>
Industrie .....	36,8	37,7	36,5	37,7	42,4	43,3	43,6	42,4	41,0	41,7	41,4	40,9
Construction .....	25,7	26,2	29,3	30,6	20,3	18,0	19,6	15,6	24,1	23,0	25,8	24,9
Tertiaire .....	47,1	47,6	48,1	48,4	59,3	60,7	62,3	62,4	54,4	55,7	56,8	57,0
<b>Part des démissions dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>27,4</b>	<b>26,0</b>	<b>25,1</b>	<b>25,6</b>	<b>16,7</b>	<b>15,7</b>	<b>14,8</b>	<b>13,8</b>	<b>20,8</b>	<b>19,8</b>	<b>18,6</b>	<b>18,4</b>
Industrie .....	29,7	27,6	25,9	25,6	16,3	15,5	14,0	13,2	20,0	18,9	17,6	17,2
Construction .....	44,4	40,2	40,1	40,5	33,3	30,4	29,1	22,1	40,4	36,9	35,9	33,3
Tertiaire .....	26,1	25,0	24,1	24,6	16,5	15,3	14,7	13,8	20,2	19,2	18,2	18,0
<b>Part des licenciements économiques dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>
Industrie .....	6,3	5,6	6,6	6,7	5,9	5,6	5,7	6,8	5,9	5,6	6,1	6,7
Construction .....	3,7	4,0	2,4	3,4	1,9	1,7	1,5	1,1	3,0	3,1	2,2	2,4
Tertiaire .....	1,7	1,5	1,9	1,9	0,8	0,8	0,8	0,8	1,1	1,1	1,2	1,2
<b>Part des autres licenciements dans les sorties</b>												
<b>Ensemble</b> .....	<b>6,0</b>	<b>6,1</b>	<b>6,6</b>	<b>6,7</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>6,2</b>	<b>5,8</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>6,4</b>
Industrie .....	8,8	9,5	8,6	10,1	8,2	9,1	9,6	9,3	8,3	9,2	9,3	9,5
Construction .....	10,5	12,0	11,6	11,2	15,9	18,1	16,6	12,1	12,2	14,2	13,3	11,7
Tertiaire .....	5,3	5,4	6,0	6,0	4,9	5,3	5,6	5,5	5,0	5,4	5,7	5,7
<b>Taux de rotation</b> .....	<b>11,3</b>	<b>10,8</b>	<b>10,4</b>	<b>10,3</b>	<b>9,7</b>	<b>9,5</b>	<b>9,3</b>	<b>9,2</b>	<b>10,2</b>	<b>10,0</b>	<b>9,7</b>	<b>9,6</b>
Industrie .....	6,3	6,2	6,1	6,3	4,5	4,5	4,4	4,3	4,9	4,9	4,8	4,8
Construction .....	6,1	5,6	5,8	5,8	4,3	4,3	4,5	4,6	5,3	5,1	5,2	5,3
Tertiaire .....	13,3	12,7	12,3	12,0	13,2	13,0	12,7	12,3	13,2	12,9	12,5	12,2

Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les seules sorties) complètent ces parts.

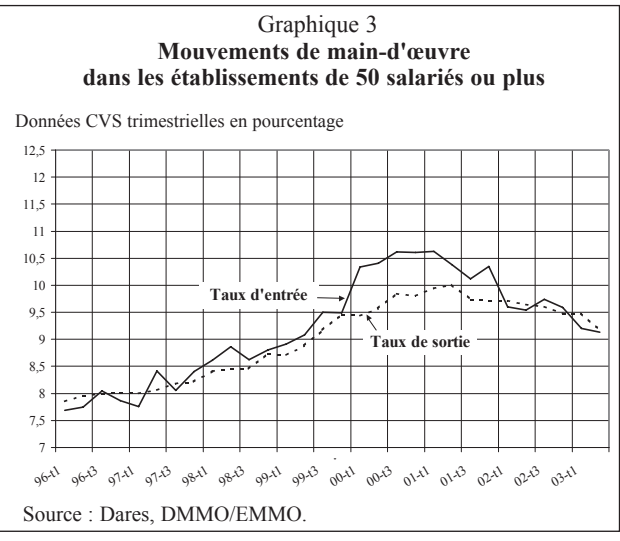
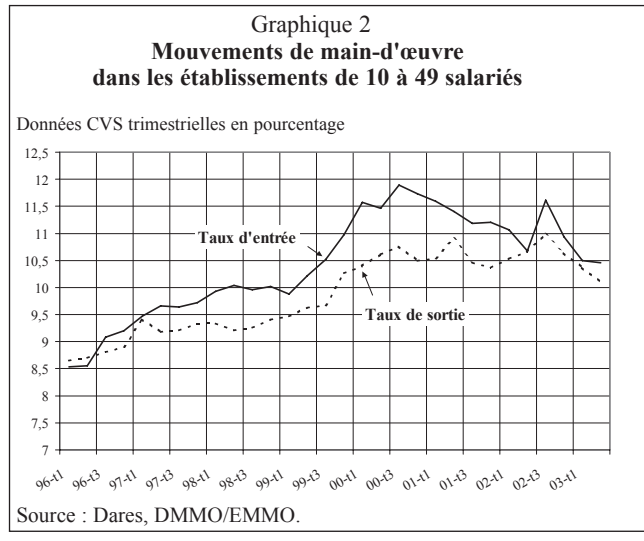
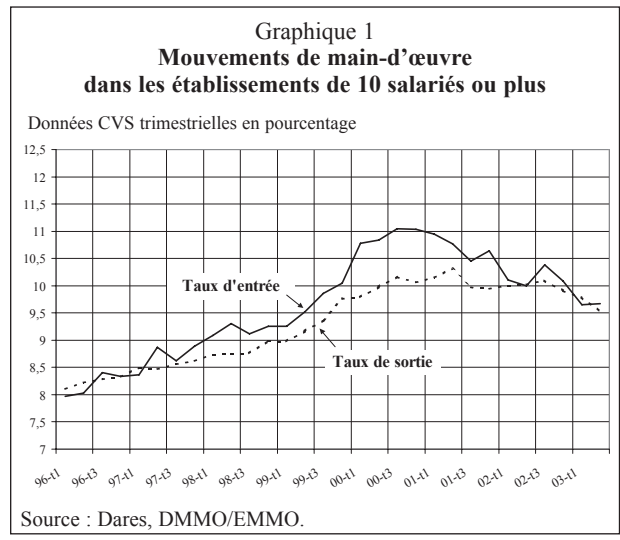
60 % des entrées sont réalisées par les établissements de 50 salariés ou plus.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

Les licenciements économiques continuent à augmenter un peu. Ils progressent dans l'industrie, principalement dans les grands établissements (+ 1,1 point), et dans le secteur de la construction en raison de la reprise des licenciements dans les petits établissements (+ 1,0 point).

Les autres licenciements sont par contre en léger recul. Ils diminuent dans le secteur de la construction pour le deuxième trimestre consécutif (- 1,6 point), en raison de la forte baisse dans les grands établissements (- 4,5 points). Ils augmentent un peu dans l'industrie.

Bruno LUTINIER et Anne-Thérèse AERTS  
(Dares).



**MÉTHODOLOGIE**

Encadré 1

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- *La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.
- *L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Depuis le premier trimestre 1996, la Dares publie, à partir des deux sources, des résultats semestriels fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. À partir de 2001, les résultats sont publiés trimestriellement avec un éclairage particulier sur différents thèmes (ce trimestre, les différences par sexe - voir encadré 2).

*Le taux de rotation* est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le *taux d'entrée* (respectivement de *sortie*) est le rapport du nombre total des entrées (respectivement des sorties) du trimestre à l'effectif de début de trimestre.

*La part des CDD dans les entrées* (tableaux 1 et A) est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD et des entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

*La part des CDD dans les embauches* est définie comme le rapport entre les entrées en CDD et la somme des entrées en CDI ou CDD, sans prendre en compte les entrées liées aux transferts entre établissements d'une même entreprise.

**Bibliographie**

[1] Dares, « Conjoncture de l'emploi et du chômage au deuxième trimestre 2003 : emploi stable dans une croissance chahutée », *Premières Informations*, n° 41.2, octobre 2003, Dares.

[2] Edouard Fabre, Hélène Fréchou, « Évolution de l'emploi salarié au deuxième trimestre 2003 : un trimestre atone », *Premières Informations*, n° 38.3, septembre 2003, Dares.

[3] Lucile Richet-Mastain, « Les mouvements de main-d'œuvre au deuxième trimestre 2002 : une situation incertaine », *Premières Informations*, n° 11.2, mars 2003, Dares.

## UNE AMÉLIORATION DE L'EMPLOI PLUS MARQUÉE POUR LES FEMMES

Pour les hommes comme pour les femmes, l'emploi était en repli au premier trimestre 2003 dans les établissements de plus de 10 salariés. Au deuxième trimestre 2003, il augmente de 0,1 point pour les hommes et de 0,4 point pour les femmes (tableau A). Cette amélioration s'inscrit dans la continuité des trimestres précédents : l'évolution de l'emploi est en effet plus favorable aux femmes depuis l'inflexion conjoncturelle de 2001. Pour les deux sexes, l'évolution de l'emploi est un peu meilleure dans les petits établissements.

Au premier semestre 2003, les recrutements en CDD augmentent pour les femmes. Ils diminuent pour les hommes au premier trimestre 2003 puis se redressent nettement au trimestre suivant. Les femmes continuent à être davantage recrutées en CDD que les hommes [3] : 78,6 % des embauches de femmes sont réalisées en CDD au deuxième trimestre 2003, contre 66,1 % des embauches d'hommes.

Avec de faibles perspectives d'embauche, les démissions diminuent depuis trois trimestres consécutifs, pour les hommes comme pour les femmes. Elles représentent, début 2003, 16 % des sorties pour les femmes et 21 % pour les hommes. Néanmoins, dans les petits établissements, les démissions d'hommes sont à nouveau en hausse au deuxième trimestre 2003.

En début d'année 2003, les licenciements économiques augmentent, aussi bien pour les femmes que les hommes. Pour les deux sexes, les autres licenciements sont en léger recul au deuxième trimestre 2003, en raison de la baisse dans les grands établissements. Les autres licenciements représentent 8,4 % des sorties pour les hommes et 4,5 % des sorties pour les femmes.

Tableau A  
**Mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus**  
**Structure des entrées et des sorties par sexe**  
**80 % des recrutements de femmes sont réalisés en CDD dans les grands établissements**

*Données CVS en pourcentage*

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	2002		2003		2002		2003		2002		2003	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
<b>Femmes</b>												
<b>Taux d'entrée</b> .....	13,4	12,9	12,1	12,5	13,0	12,6	12,1	12,2	13,2	12,7	12,1	12,3
Part des CDD (dans les entrées) .....	64,0	62,1	65,3	67,3	74,0	73,7	76,0	76,7	70,4	69,4	72,4	73,3
Part des CDI .....	29,1	29,0	27,2	25,9	19,1	19,1	17,6	16,7	22,7	22,6	21,0	20,0
<b>Taux de sortie</b> .....	12,7	12,3	12,0	11,7	12,5	12,3	12,2	12,0	12,6	12,3	12,2	11,9
Part des fins de CDD (dans les sorties)	53,4	53,2	54,5	54,9	64,7	65,2	67,5	67,7	60,7	60,9	63,2	63,2
Part des démissions .....	23,9	23,1	22,4	22,2	14,6	13,9	13,1	12,2	17,9	17,2	16,2	15,7
Part des licenciements économiques ..	2,0	1,6	2,3	2,2	1,4	1,2	1,3	1,3	1,6	1,4	1,6	1,7
Part des autres licenciements .....	4,2	4,5	4,9	5,0	3,9	4,6	4,5	4,2	3,9	4,6	4,7	4,5
<b>Hommes</b>												
<b>Taux d'entrée</b> .....	9,7	9,2	8,9	8,9	7,4	7,4	7,1	6,9	8,2	8,1	7,8	7,7
Part des CDD (dans les entrées) .....	53,2	53,5	51,7	55,8	58,9	62,0	59,1	62,0	56,5	58,5	56,2	59,2
Part des CDI .....	37,4	37,0	36,3	34,3	30,4	27,7	30,5	27,6	33,2	31,8	33,0	30,4
<b>Taux de sortie</b> .....	9,3	9,0	8,9	8,7	7,4	7,4	7,5	7,1	8,1	8,0	8,0	7,6
Part des fins de CDD (dans les sorties)	38,8	39,5	39,4	39,7	46,0	48,6	48,1	48,1	42,9	44,8	44,6	44,7
Part des démissions .....	31,1	28,9	28,1	28,9	19,4	18,1	16,9	15,9	24,2	22,7	21,4	21,2
Part des licenciements économiques ..	2,5	2,6	2,9	2,9	2,1	2,1	2,1	2,4	2,2	2,3	2,4	2,6
Part des autres licenciements .....	7,6	7,9	8,2	8,3	7,8	8,2	8,7	8,6	7,7	8,1	8,5	8,4

Note : les transferts entre établissements (pour les entrées et sorties), les départs à la retraite et les fins de période d'essai (pour les sorties) complètent les parts.

Source : Dares, DMMO/EMMO.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.23.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)  
 PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.